

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit mars à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur CHALINE Philippe, Maire.

Étaient présents : Messieurs et Mesdames CHALINE Philippe, LE BORGNE Guy, CHARBONNIER Martine, BARBIER Marie-Claude, RIBEAUCOURT Pascal, LAIZEAU Boris Adjoint, BELLEC David, BORE Laura, COLLEAU Olivier, DEROUET Hélène, HUBEAU Alain, IVALDI Emmanuelle, MENARD Eric, PELLERIN Cyril

Absents excusés :

Madame SURATEAU Céline pouvoirs à Monsieur LAIZEAU Boris

Madame JACQUET Christelle

Madame PERON Corinne

Madame CHAVANNEAU Frédérique

Monsieur LANGUILLE François

Présentation du projet de MAM (Maison des Assistantes Maternelles)

Mesdames PURENNE, ABDELBAKI et CADI viennent présenter leur projet de création d'une MAM sur la commune dans le logement situé à côté de la pharmacie, actuellement vacant.

Cette structure permettrait un accueil plus professionnel et plus adapté, un travail d'équipe, type micro crèche.

Une association serait créée (**Pithi Lou Veteaux**)

Accueil de 4 enfants de 2 mois et demi à 3 ans par assistante maternelle. Pas d'enfant périscolaire.

Les parents signent un contrat avec l'assistante maternelle.

Projet de salle de motricité.

Les charges s'élèveraient à 1 238 € par mois (dont 808 € de loyer). Le reste à charge pour chaque assistante maternelle est estimé à 415 €. Une aide de la CAF de 3000 € est possible après 3 mois de fonctionnement.

Il sera fait appel à un prestataire pour la livraison de repas adaptés à la petite enfance. Cela permet une charge de travail moins importante et moins de souci dans le respect des règles d'hygiène.

Elles envisagent de faire intervenir un prestataire une fois par mois pour animer la MAM. Les ateliers seront organisés par tranche d'âge entre les 3 assistantes maternelles.

L'accueil des enfants se fera jusqu'à 9 h et le départ à partir de 16 h.

Le choix des enfants se fera en priorité pour les familles de Pithiviers-le-Vieil.

Après l'exposé de leur projet, les assistantes maternelles posent quelques questions aux élus concernant l'adresse du siège social, les normes ERP, la taxe d'habitation.

Une nouvelle visite du logement est prévue le 15/03 à 18 heures.

Mesdames PURENNE, ABDELBAKI et CADI remercient les membres du conseil municipal et quittent la réunion.

Après cette présentation, Monsieur PELLERIN Cyril est élu secrétaire de séance.

Les membres du conseil municipal approuvent le compte rendu de la précédente réunion.

Projet MAM

Les élus reviennent sur la présentation du projet de la MAM qui a été faite en début de séance. Il trouve le projet peu abouti, il manque un réel chiffrage du budget prévisionnel (charges et revenus) pour une ouverture en septembre.

Il sera demandé aux assistantes maternelles de fournir un budget plus complet.

Courriers divers

Monsieur CHALINE donne lecture d'un courrier de Monsieur POISSON du café restaurant Aux Cyprès concernant ses impayés de loyers. Il souhaite qu'un délai supplémentaire lui soit accordé afin d'améliorer sa situation.

Ce délai est refusé, des efforts budgétaires ayant déjà été faits par la commune.

SITOMAP

Monsieur LAIZEAU présente un compte-rendu de la réunion du SITOMAP. Une information sera distribuée dans les boîtes à lettres afin d'expliquer les nouvelles consignes de tri à compter du 4/04. Le centre de tri de Pithiviers est fermé et les déchets sont transportés sur Orléans. Les camions de ramassage ne répondent plus aux nouvelles normes. En 2023, le tri des déchets organiques sera obligatoire.

Le paiement des ordures ménagères au poids n'est pas d'actualité.

Révision de l'adressage – Etude La Poste

Monsieur LE BORGNE donne un compte-rendu de la commission qui a eu lieu le 28/02.

Il faudra prévoir un budget estimé à 10 000 € pour l'achat de nouvelles plaques et numéros de rues.

Il reste un point noir signalé par La Poste : rue de la Grand'Mare (n° 9 – 7 – 13 – 11). Les habitants ont adressé un courrier nous informant qu'ils ne souhaitaient pas changer d'adresse.

Le conseil municipal décide malgré tout de procéder au changement de ces numéros en les remettant dans l'ordre. Il a également été signalé un éventuel souci entre la rue du Boulay à Pithiviers-le-Vieil et la rue du Boulay à Escrennes. Ce problème de la rue du Boulay pourra être étudié à l'avenir.

D003-2022 Création de voie – dénomination et numérotation

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Il est proposé de créer les noms de voies suivantes :

- | | |
|-----------------------------|----------------------------------|
| - Allée de la Mairie | - Route d'Angerville |
| - Allée des Longs Réages | - Route de l'Aumonnet |
| - Allée Près de la Suze | - Rue de Chêne |
| - Chemin de Brinvilliers | - Rue de Fresnay les Chaumes |
| - Chemin de Lorvilliers | - Rue de La Passée des Carriers |
| - Chemin de Servainvilliers | - Rue de la Sucrierie |
| - Chemin des Charbonniers | - 1 rue de l'Eglise Saint Benoît |
| - Chemin des Grandes Haies | - Rue du Bois des Sept |
| - Impasse des Écoles | - Rue du Boulay |
| - Impasse du Familistère | - Rond-point des voies romaines |
| - Place des Fanums | - Rue d'Ormes |
| - Rue des Fanums | |

Le conseil municipal accepte à l'unanimité :

- la création de l'ensemble de ces voies
- que la dépense liée à l'achat de nouvelles plaques de rues et de numéros soit inscrite au budget 2022 de la commune

Aménagement du terrain de la Grande Raye

Madame CHARBONNIER propose de créer un collectif de travail sur le projet d'aménagement du terrain de la Grande Raye. Madame CHARBONNIER, Messieurs COLLEAU, MENARD, HUBEAU, CHALINE et LAIZEAU acceptent d'en faire partie.

Les Jardins de la Voie Romaine sont intéressés pour occuper une partie du terrain, une autre partie serait utilisée pour la création de jardins partagés pour les administrés.

Création d'une voie verte entre Fresnay les Chaumes et Pithiviers-le-Vieil

L'appel d'offres pour un bureau d'études a été lancé. Le bornage est en cours.

Un courrier sera envoyé aux agriculteurs situés le long de cet aménagement pour leur signaler que le bornage est en cours et que l'on compte sur eux pour ne pas déplacer les bornes.

Révision du PLU

La démarche de révision du PLU est engagée depuis 2015 et arrive à son terme.

L'enquête publique aura lieu du 13 avril au 13 mai. Une réunion publique aura lieu le 27 avril à 18 h 30 à la salle des fêtes de Pithiviers pour la révision des PLU des 4 communes (Pithiviers – Bondaroy – Dadonville et Pithiviers-le-Vieil).

Commission du personnel

Monsieur RIBEAUCOURT donne un compte-rendu de la commission du personnel qui s'est tenue le 21 février 2022. Il a été proposé l'embauche de Monsieur VOITURIN Dominique, actuellement contractuel aux services techniques depuis le mois d'août 2021.

Monsieur VOITURIN apporte de nouvelles compétences aux services techniques (ex : soudure), il s'est bien adapté à l'équipe, il est moteur et fait preuve d'initiative.

Les membres de la commission et du conseil municipal donnent un avis favorable à son embauche à compter du 1^{er} avril 2022.

Affaires diverses

Campagne de stérilisation des chats errants : lancement de la campagne 2022 jusqu'en juillet.

Le personnel des services techniques est d'accord pour gérer la capture des chats.

La campagne débutera vers la rue des sources.

Un changement a été réalisé dans la convention 2022, les animaux ne doivent plus être tatoués mais pucés ce qui engendre un surcoût de 15 € qui sera pris en charge par la commune.

Piste cyclable du Bourg à Pithiviers

Monsieur CHALINE et Monsieur LE BORGNE ont rencontré les services de la CCDP concernant le revêtement de la piste cyclable entre Pithiviers le Vieil et la sucrerie qui a été refaite et qui est en mauvais état. De l'herbe pousse à travers la chaussée. L'entreprise précise que cela est dû à un manque de circulation.

Au moment du transfert, et au vu du montant, la largeur de la voie était de 4.36 m or la voie a été refaite à 2.50 m. Il a été proposé d'échanger cette voie douce avec des voies ayant une superficie équivalente (ex : Route de Laas / Route de Bouzonville-en-Beauce / Aérodrome). Le Vice-Président de la CCDP n'avait pas l'air favorable à cet échange. La CCDP était prête à refaire la partie allant du rond-point des Voies Romaines jusqu'à la sucrerie, mais le projet a été stoppé au vu de la déformation causée par les arbres.

Pollution de l'Œuf

Monsieur MENARD informe que la procédure engagée contre la Malterie dans le cadre de la pollution de l'Œuf se poursuit. La Malterie sera condamnée à verser une indemnisation.

Monsieur CHALINE a participé à la *conférence cantonale pour l'attribution des subventions par le département*. Une subvention de 31 953 € est attendue pour le programme de travaux de voirie 2022.

Lors de la permanence des élus du samedi 5 mars, il a été décidé d'organiser une *collecte pour l'Ukraine*. Celle-ci aura lieu vendredi 11 mars de 16 h à 20 h à la salle des fêtes de Pithiviers le Vieil.

L'assemblée générale du SIERP aura lieu le 14/03. Désormais le SIERP pourra financer la rénovation des éclairages intérieurs des gymnases.

Le repas des + de 70 ans organisé par la commune est prévu le 11 décembre 2022.

Le comité des fêtes organise son assemblée générale le 11 mars.

Il est fixé plusieurs dates de réunions :

- Commission associations pour la répartition des subventions le 30/03 à 18 heures
- Commission de finances le 5 avril 2022 à 18 heures
- Conseil municipal le 12 avril 2022 à 20 heures

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 40.